

La sécu est à nous !

Historique

Le système mis en place à l'issue de la seconde guerre mondiale en 1945 assure contre 4 grands « risques » sociaux : santé, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, famille. À ces 4 risques s'est ajouté l'emploi (assurance-chômage: déc.1958). La protection bénéficie aux travailleurs et elle est cofinancée par les salariés en activité et les employeurs via des cotisations salariales et patronales, assises sur les revenus.

Le plein-emploi au cœur de la protection sociale

Le droit au travail est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946. L'État investit dans l'éducation de manière à fournir à l'économie la main d'œuvre dont elle a besoin et permettre l'employabilité de tous. La réduction des inégalités résulte de la situation de plein-emploi, toute personne en âge de travailler peut accéder à un revenu. Ce revenu est garanti par un ensemble de dispositifs : salaire minimum interprofessionnel, négociations assurant une redistribution des gains de productivité. La « Sécu » a pour fonction d'assurer un revenu aux salariés qui, en raison de leur âge, leur état de santé, ne peuvent plus travailler. La protection sociale n'est pas seulement une politique qui coûte, elle a un rôle de stabilisateur économique : indemnités et pensions continuent d'être versées dans les phases de ralentissement économique, ce qui maintient le niveau de la demande globale.

Universalité et choc du chômage de masse

La protection sociale va devenir universelle grâce à une extension des droits au reste de la famille (les « ayants droit ») et à l'extension du salariat engendré par le développement économique : 50 % de la population active est salariée en 1945, 90 % aujourd'hui. La généralisation de régimes d'assurances sociales obligatoires et leur extension (ex : retraites complémentaires) permet d'assurer une protection sociale efficace à la quasi-totalité de la population. Le système est en voie de généralisation quand il entre en crise, avec la montée du chômage de masse dans les années 1970 et la montée de l'emploi précaire (CDD, temps partiel contraints) d'où une progression du nombre de travailleurs pauvres. Les priorités de la politique économique changent : Régulation plus libérale du marché du travail, souci de réduire l'inflation au nom de la compétitivité, dans un contexte de concurrence accrue. La protection sociale est désormais considérée comme un coût, accusée de peser sur la compétitivité et d'être ainsi pour partie responsable du chômage! Les dépenses ont continué à augmenter avec les prélèvements obligatoires nécessaires à leur financement: De 17 % du PIB en 1974, à 32 % aujourd'hui. Pourtant jamais nous n'avons consacré autant de moyens à la protection sociale mais sans réussir à éradiquer la pauvreté et l'insécurité sociale. La progression des dépenses s'explique par le ralentissement de la croissance et la montée du chômage qui ralentissent la progression des recettes et entraînent des dépenses nouvelles.

Les exclus en partie laissés pour compte

La part des dépenses de protection sociale allouées à la prise en charge de la pauvreté et de la précarité reste limitée. On s'est contenté d'assurer des revenus modestes aux personnes ne pouvant accéder à l'emploi et exclues du champ de l'assurance-chômage : RMI (1988) RSA en 2009. Mais le système est incapable d'éradiquer la pauvreté : 3,7 millions de pauvres en 2002, mais déjà 4,9 en 2013. Le système remplit plutôt bien ses missions d'assurer un niveau de vie décent aux retraités et un accès aux soins à tous. Le financement de la protection a évolué avec la création de la CSG en 1990. Les régimes de base, nés à la Libération, sont toujours là, encadrés par des régimes de solidarité, au bénéfice des plus pauvres. Des régimes complémentaires de retraite gérés paritaires jouent un rôle majeur pour les cadres. Des assurances complémentaires-santé prennent en charge une part croissante des dépenses. Les plus aisés recourent aux assurances privées pour compléter leur protection.



Assurer l'égalité des possibles à tous

Le chômage de masse est venue déstabiliser la protection sociale. Face aux exclus, le discours hésite entre compassion et incitation-punition (le chômeur de longue durée serait un assisté qui se complait dans sa situation) Quant à la réduction des inégalités, les priorités seraient d'investir dans la petite enfance et l'école pour donner à tous les moyens de réussir; et d'améliorer l'accès au logement, élément-clé des conditions de vie des familles. Le développement de droits attachés à la personne et non à l'emploi, mais financés collectivement, est un enjeu fort. L'objectif reste le même : « Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain » comme le souhaitait un des bâtisseurs de la sécurité sociale, Ambroise Croizat, en 1945.